



Douchy-les-Mines, le 25 mai 2020

Monsieur Michel VENIAT

Maire de la Ville de Douchy-les-Mines

Madame, Monsieur, Chers parents et amis,

Il est des jours où les décisions que nous prenons nous engagent plus que d'autres.

Dans son avis rendu le 20 avril 2020, le Conseil scientifique COVID-19 proposait de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.

C'est fondé sur cet avis du Professeur Jean-François DELFRAISSY et de ses collègues, après avoir consulté la communauté éducative, des parents d'élèves, les services de la Commune, le Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail et vos élus que je vous écrivais le 5 mai dernier pour vous expliquer pourquoi nous n'ouvrons pas les écoles.

Protocole sanitaire tardif, manque de visibilité sur les moyens humains et matériels que nous devrions déployer, communauté scientifique partagée, cas inquiétants de contamination chez l'enfant... Comment pouvais-je garantir à cette date la sécurité sanitaire des enseignants, de nos personnels et de nos enfants ?

Dans un nouvel avis daté du 26 avril, le même Conseil scientifique prenait acte de la décision politique du Gouvernement de rouvrir les écoles le 11 mai. Il recommandait que le principe du volontariat et de la non-obligation de la part des familles soit retenu, avec la possibilité d'une poursuite de l'enseignement à distance.

En outre, il préconisait une réouverture prudente et progressive rappelant aux autorités de s'assurer que les mesures sanitaires soient opérationnelles au moment de l'ouverture de chaque établissement scolaire en garantissant la coordination entre l'Education nationale et les Mairies.

Aujourd'hui encore, je ne prendrai aucun risque qui pourrait compromettre la santé de nos enfants et des adultes qui les encadrent.

Néanmoins, prenant en compte les enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques, le Maire que je suis a conscience que nombre d'entre vous êtes confrontés à des dilemmes : Partagés entre les craintes pour vous-même et vos proches que suscite le coronavirus et les pressions qu'on pourrait exercer pour que vous réintégriez vos entreprises.

Ouvrier, employé, cadre du public ou du privé, patron vous-même, vous n'avez souvent pas le choix. Après nous avoir répété durant des semaines « Restez chez vous », on nous pousse désormais « Retournez au travail ».

Vous êtes nombreux à avoir peur pour votre emploi, votre entreprise et je ne peux rester insensible à ces situations.

Nous ne pouvions en rester là !!!

Le 11 mai après-midi, j'ai réuni cette fois l'ensemble des Directeurs et Directrices de nos écoles, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame le Médecin scolaire, des Elus, de nombreux responsables des services communaux, des représentants du Comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail, afin de convenir des moyens à mettre en œuvre pour envisager une éventuelle réouverture avant la fin d'année scolaire.

Entre le 12 et le 18 mai, chaque école a été visitée en présence du corps enseignant, de parents d'élèves, d'élus et de techniciens communaux.



Ce mardi 19 mai, un rapport général sur les conditions de la reprise, les effectifs prévisionnels d'enfants et de personnels pédagogiques et communaux ainsi que les protocoles par établissement nous ont été présentés.

Ainsi, en accord avec l'Inspection Académique et la Sous-Préfecture de Valenciennes, nous sommes désormais en mesure de proposer un accueil de leurs enfants aux parents qui travaillent à compter du mardi 2 juin 2020.

Les modalités seraient les suivantes :

- Seuls les **enfants de personnels soignants et assimilés**, les **enfants dont les deux parents travaillent** et les **enfants de familles monoparentales dont le parent travaille n'ayant pas de moyen de garde** pourront être accueillis. Les familles devront **fournir une attestation de chaque employeur** garantissant l'obligation pour les parents de se rendre au travail (en précisant les jours et horaires travaillés).
- **Inscription obligatoire** par période (du 2 au 12 juin inclus puis du 15 juin au 3 juillet).
- **Regroupement des enfants dans une ou deux écoles primaires, et une ou deux écoles maternelles** : Prioritairement à l'école Jules Mousseron et éventuellement à Barbusse.
- Accueil périscolaire possible à partir de 7h30 et jusque 18h30 (sur inscription auprès des écoles).
- Tant que possible, le brassage des groupes sera évité.
- Restauration scolaire possible par groupes au Restaurant scolaire ou sur place selon le nombre d'inscrits (sur inscription auprès des écoles).
- **Inscriptions auprès des écoles les mercredi 27 et jeudi 28 mai aux horaires précisés par l'établissement scolaire.**
- La Commune ne pourra pas mettre en place d'accueil complémentaire en cas d'accueil par groupe (l'accueil à temps complet sera la règle mais, selon le nombre d'élèves accueillis, il ne pourra être garanti).
- Les protocoles sanitaires seront communiqués aux parents par les écoles.
- La Commune dotera les écoles des moyens humains et matériels nécessaires au respect des conditions définies par le protocole sanitaire national.
- Les personnels seront dotés des équipements de protection limitant le risque de transmission du Coronavirus.
- Une formation sera dispensée aux agents communaux pour les préparer à accueillir les enfants dans les conditions les plus sécurisantes possibles.

Bien évidemment, le retour à l'école se fera sur la base du volontariat et l'enseignement à distance sera maintenu.

Pour plus d'informations, rapprochez vous de l'école de vos enfants !!!

Nous avons ainsi essayé de trouver un juste équilibre entre la protection des personnes, particulièrement des enfants, le service aux parents contraints de retourner travailler et la liberté de choix dont chacun doit pouvoir disposer.

Il est probable que nous allons devoir vivre avec le SARS-CoV-2 durant plusieurs mois encore et qu'un traitement ou un vaccin pourraient ne pas être disponibles avant la fin de l'année. Malgré cela, je me dois de vous garantir les services que vous attendez, contribuer à une éducation de qualité pour vos enfants et une sécurité sanitaire sans défaut. Très certainement qu'en septembre, l'école et l'ensemble de nos activités humaines devront encore prendre en compte les risques sanitaires.

Dès lors, forts de nos expériences, ensemble, nous serons prêts.

Bien évidemment, je reste à l'écoute de chacun et chacune pour améliorer cette proposition dans les semaines à venir.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, chers parents et amis, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Votre Maire,

Michel VENIAT

